



Le 20 OCT 2022

Nos réf : DRH

Syndicat CFTC  
1 boulevard Félix Faure  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

**Objet** : lettre ouverte sur la direction des restaurants municipaux.

Madame, Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir le 14 octobre 2022 une lettre ouverte sur la situation de la direction des restaurants municipaux.

Je tiens en tout premier lieu à vous apporter sans la moindre ambiguïté une clarification concernant le devenir de la direction des restaurants municipaux : il n'a jamais été question de procéder à l'externalisation ni de la direction, ni de son personnel. C'est un outil performant au service des aulnaysiens et des aulnaysiennes.

Comme vous le savez très certainement, la direction des restaurants municipaux produit en effet quotidiennement plus de 8.500 repas, tant pour les enfants des écoles et des crèches, que pour les employés communaux, ainsi que les personnes âgées qui bénéficient du service de portage à domicile ou sont accueillis au sein des foyers résidences.

Malgré les récentes mises en cause de la qualité des prestations rendues, j'ai d'ailleurs tenu à remercier par écrit les personnels de cette direction pour leur engagement renouvelé au service de la population et leur apporter mon soutien face aux critiques dont ils ont pu être l'objet.

Je ne peux par conséquent que déplorer avec la plus grande vigueur les rumeurs anxiogènes que font circuler certains de ses personnels en cette période de campagne pour les élections professionnelles du 8 décembre 2022.

S'agissant des trois femmes agents qui ont déposé plainte au Pénal à l'encontre du directeur, je vous informe que les demandes de protection fonctionnelle qui m'ont été adressées le 7 septembre 2022 ont été traitées favorablement par mes services, et que des mesures ont été prises afin d'apporter la protection qui s'imposait à ces trois agents.

L'un d'entre a déjà bénéficié d'une mobilité dans une autre direction et un second effectue actuellement les démarches nécessaires. Le troisième agent se trouve actuellement positionné en arrêt de travail pour accident de service et a été reçu par la médecine professionnelle et préventive. Dès que son état le permettra, il pourra être accompagné par la direction des ressources humaines pour sa démarche de reprise d'activité.

Compte tenu de la gravité des accusations portées à l'encontre du directeur des restaurants municipaux, j'ai décidé de la mise en place d'un dispositif d'enquête interne à la commune, dont les organisations syndicales représentatives ont été informées, tant lors d'une réunion de travail avec la direction des ressources humaines le 4 octobre 2022 que lors d'un point au comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail le 13 octobre 2022 :

- Lancement d'une enquête administrative le 26 septembre 2022 par deux cadres de la collectivité, en accord avec la position unanime des membres du CHSCT lors de sa séance du 30 juin 2022.
- Enquête CHSCT le 15 novembre 2022 avec la participation de l'agent chargé de la fonction d'inspection du centre de gestion interdépartemental de la Petite Couronne sur les déclarations d'accident de service.
- Réalisation d'un diagnostic RPS en 2023 par le service de la prévention des risques du centre de gestion interdépartemental de la Petite Couronne.

A cet égard, vous avez d'ailleurs indiqué dans votre courrier avoir reçu de nombreux témoignages d'agents étayant les accusations portées à l'encontre du directeur et je vous remercie de bien vouloir collaborer à l'enquête en cours et les porter à la connaissance des cadres chargés de l'enquête administrative.

Le CHSCT du 13 octobre 2022 qui s'est tenu dans une ambiance délétère m'a amené à adresser le jour-même un courrier au procureur de la République dans le cadre de l'article 40 de la procédure pénale.

Je souhaite que toute la lumière soit faite sur la situation dénoncée par les trois plaintes des agents, toute la lumière à charge et à décharge concernant le collaborateur visé par ces plaintes.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'accepter l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Maire,**  
  
**Bruno BESCHIZZA**